

Séjour adrénaline multisports à Faverges

11/15 ans

Du lundi 8 au vendredi 12 juillet 2019

Du lundi 15 au vendredi 19 juillet 2019



♦ **Hébergement :**

Camping Champ Tillet
28 chemin du Chenevrier
MARLENS
74210 VAL DE CHAISE

Le camping s'étend dans un espace arboré et calme et est bordé par la piste cyclable qui permet de se rendre à vélo sur les lieux d'activités.

Le camping est équipé d'une piscine couverte et chauffée, d'une piscine extérieure et de toboggans aquatiques.

Hébergement en tente de 2 à 3 places. Prévoir un sac de couchage et un tapis de sol.

Le groupe dispose d'une tente cuisine et d'un frigo.

♦ **Horaires d'arrivée et de départ :**

Le lundi, vous pouvez déposer votre enfant au camping entre 7h30 et 9h00.

Le vendredi, vous pouvez le récupérer entre 17h00 et 18h30.

♦ **Les activités :**

- 1 séance de kayak à Doussard, encadrée par un moniteur Brevet d'Etat.
- 2 séances d'escalade (une en gymnase et une en extérieur sur un site école), encadrées par un moniteur Brevet d'Etat,
- 1 séance d'accrobranche,
- 2 sorties VTT,
- 1 séance de golf à Giez (putting et grand coup) encadrée par un moniteur Brevet d'Etat,
- 1 séance de voile à Doussard, encadrée par un moniteur Brevet d'Etat.

⇒ Pour l'activité voile et kayak l'attestation de réussite au test d'aisance aquatique est obligatoire (document en dernière page)

A noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant...

♦ **Les animations en soirée :**

1 soirée barbecue

1 soirée nuit des étoiles

1 soirée « top chef » cuisine japonaise

VIE QUOTIDIENNE

Encadrement : 1 directeur et 2 animateurs sur une base de 16 jeunes.

Les animateurs, quel que soit le moment de la journée, sont toujours présents, avec un souci constant de sécurité et d'apprentissage.

Le réveil est échelonné afin de s'adapter au mieux au rythme de chacun.

Le coucher s'effectue selon l'âge et l'état de fatigue des jeunes.

Les repas

Les repas sont élaborés par les jeunes et l'équipe d'animation, en respectant l'équilibre alimentaire mais dans une démarche de consommation responsable, c'est-à-dire en privilégiant les produits de saison, locaux et biologiques tant que possible.

Chacun est mis à contribution pour faire les courses, préparer et cuisiner les repas.

La toilette est effectuée chaque jour.

Le linge n'est pas lavé, sauf en cas de besoins particuliers. Afin de réduire les risques de pertes, il est indispensable de marquer les vêtements au nom de votre enfant.

ARGENT DE POCHE

Il n'est pas forcément nécessaire sur ce type de séjour de courte durée.

Toutefois, si le jeune fait le choix d'en avoir, il sera seul responsable durant le séjour. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de perte ou de vol.

OBJETS DE VALEURS

Ils sont déconseillés (vêtements de marque, téléphone portable, console de jeux, bijoux, appareil photo numérique, MP3...) et restent sous la responsabilité du jeune. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de dégradation, de perte ou de vol.

SANTE

Veillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours.

Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable sur le lieu de départ.

Les éventuels frais médicaux sont avancés par le centre, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement (sauf si vous nous avez fourni une attestation CMU en cours de validité). Il est essentiel de nous informer, lors de l'inscription, de tout problème particulier important concernant la santé de votre enfant.

RELATION PARENTS / ENFANTS

Téléphone : Nous déconseillons aux familles de mettre un téléphone portable à la disposition de leur enfant. En cas de perte ou de vol nous dégageons toute responsabilité. Si vous désirez prendre contact avec votre enfant, vous pouvez joindre le directeur du séjour.

Blog : Une information régulière aux parents est disponible par le biais du blog : <http://www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours>

C'est l'occasion de retrouver quelques photos des jeunes ainsi qu'un rapide compte-rendu de la journée écoulée.

PRATIQUES ADDICTIVES

La loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs.

La consommation de tabac est strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

La possession et la consommation de drogue constituent un délit.

COORDONNÉES DU DIRECTEUR DU SEJOUR

PRIAC Jérôme

06 14 07 43 98

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SEJOUR

UFOVAL 74 - 3 avenue de la Plaine - 74000 ANNECY

04 50 52 30 00 - ufoval@fol74.org - www.fol74.org

TROUSSEAU

Le trousseau est la liste des affaires nécessaires pour passer un bon séjour. Ceci est un minimum, à chacun de modifier cette liste selon son propre confort.

| | | | |
|--|---|---|---|
| slips, caleçons, boxers, culottes,... | 6 | Trousse de toilette (brosse à dents, dentifrice,...) | 1 |
| Paires de chaussettes | 6 | Serviettes de bains | 2 |
| Tee-shirts | 5 | Gants | 2 |
| Sweat, pull, | 2 | Crème solaire | 1 |
| Shorts, robe, jupe | 2 | Sac à linge sale | 1 |
| Pantalons | 1 | Gourde | 1 |
| Maillot de bain | 1 | Lampe torche | 1 |
| Paire de lunettes de soleil | 1 | Sac de couchage | 1 |
| Petit sac à dos | 1 | Pull chaud | 2 |
| Paire de chaussures de marche | 1 | Pyjama | 1 |
| Vêtement de pluie (K-Way ou imperméable) | 1 | Casquette ou chapeau | 1 |
| Serviette de plage | 1 | Tapis de sol | 1 |

ATTESTATION DE RÉUSSITE AU TEST D'AISSANCE AQUATIQUE

Séjour : Faverges - 11/ 15 ans

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

.....

A REMPLIR PAR LE MAITRE NAGEUR

Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.

Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.

Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.

Je soussigné(e)

Titulaire du diplôme :

Date de délivrance du diplôme :

Certifie que l'enfant

Né(e) le / /

A passé avec succès les épreuves demandées.

Fait à le..... Cachet et signature :